

**De 1914 à 1918 : cinq années terribles au cours desquelles la population de Sempigny fut confrontée à l'occupation, aux privations, aux destructions et il est plus que jamais indispensable d'entretenir la flamme du souvenir.**

Souvenir des 19 millions de morts militaires et civils soit près de 6 220 victimes chaque jour que dura « la Grande Guerre », souvenir de la signature de l'armistice le 11 novembre 1918 qui mettait fin à la « der des ders » comme on disait alors.

De nombreux témoignages d'élus sont parvenus jusqu'à nous grâce aux registres de délibérations du conseil municipal. Le maire Monsieur Horace CARPENTIER ayant été rappelé sous les drapeaux début août 1914, l'équipe était conduite par son adjoint, Monsieur Georges CORBEAU. De lourdes responsabilités en ces temps de guerre pour gérer les pénuries, protéger la population tout en entretenant des relations avec l'occupant allemand d'août 1914 à février 1917 puis de nouveau de mars à septembre 1918.

Voici quelques extraits tels qu'ils ont été rédigés en 1914 et début 1915. L'occasion de prendre conscience des dures conditions de vie et du côté sombre ou clair de nos anciens aux prises avec de tels évènements.

### [Ravitaillement de la population](#)

#### **Réunion de conseil du 1<sup>er</sup> septembre 1914 :**

- Les communications avec Pont L'Evêque étant interrompues pour les particuliers par suite des destructions des ponts du canal et sur l'Oise, le Conseil décide de réquisitionner des fours de particuliers pour la cuisson du pain, base principale de l'alimentation de la population.
- Il fixe les rations journalières à 500g par adulte, 400g. par enfant, ordonne la réquisition de 36 quintaux de farine auprès du moulin Templier, rue des 3 ponts, pour assurer l'approvisionnement en pain pendant un certain temps et lance un appel aux bonnes volontés pour transporter cette farine.

#### **Réunion de conseil du 07 octobre 1914**

- Monsieur CORBEAU nommé régisseur pour les aides versées aux familles envisage de démissionner en raison de bruits malveillants circulant dans la commune. Les conseillers déclarent à l'unanimité qu'il est dessus de tout soupçon et témoignent leur sympathie et leur reconnaissance pour tout ce qu'il a fait depuis le début des hostilités.  
C'est grâce à son action que les souffrances de la faim sont moins aiguës à Sempigny. Par exemple à Canechancourt, la population en est réduite à se nourrir de betteraves.
- Le conseil donne pouvoir à Monsieur CORBEAU de supprimer le pain à toute personne colportant des bruits malveillants.

#### **Réunion de conseil du 25 janvier 1915**

- Monsieur CORBEAU informé par Monsieur RAYE adjoint au maire de Pont L'Evêque que toute la farine disponible au moulin allait être réquisitionnée par l'occupant informe ces collègues qu'il a réquisitionné et fait rentrer 20 quintaux de farine dès le 23 janvier matin chez les cuiseurs de Sempigny. Ainsi il reste approximativement 30 quintaux de disponibles.

#### **Réunion de conseil du 31 janvier 1915**

- Monsieur CORBEAU propose de retarder le plus possible l'épuisement de la farine car ensuite il faudra recourir à l'armée allemande. Les rations journalières sont donc revues à 400g pour une adulte et 300g. pour une enfant.

### Réunion de conseil du 02 février 1915

- Le conseil revoit à nouveau à la baisse ces rations 300g par jour pour un adulte et 200g. pour un enfant pour repousser le recours au rationnement imposé par l'occupant fixé à 150g par jour pour un adulte.

### Réunion de conseil du 16 février 1915

- Monsieur CORBEAU rend compte de la réunion tenue à la Kommandantur de Noyon le 15 février où ont été donnés les ordres suivants : les maires ne peuvent acheter que de la farine de seigle auprès de l'armée allemande pour nourrir la population et les boulangers ne doivent vendre que du pain préparé avec cette farine de seigle.
- La betterave est recommandée comme principale nourriture et les personnes qui ne travaillent pas doivent souffrir de la faim.
- Les maires doivent réquisitionner les personnes sans travail pour les travaux des champs

### Réunion de conseil du 20 février 1915

- Monsieur CORBEAU donne lecture d'une lettre qu'il a envoyée au commandant allemand de Noyon dans laquelle il demande à pouvoir se procurer un peu de farine de blé afin de limiter la mortalité des jeunes enfants à qui l'on donne une bouillie très nourrissante préparée à base de lait et de farine de blé.
- Les autorités ayant refusé Monsieur CORBEAU fait noter au compte rendu : « c'est clair et net, pas d'humanité en temps de guerre »

Les conditions vont devenir de plus en plus difficiles. Les réquisitions et les rationnements se multiplient et Pinaquins et réfugiés s'enfoncent chaque jour un peu plus dans la misère durant ces années d'occupation.

### La vie sous l'occupation

- le 19 janvier 1915 vers 22H30 : un tir est déclenché sur une sentinelle allemande près du Joncquoy à Noyon. Après enquête des traces sont repérées menant vers le château de Monsieur MARTEL situé au Joncquoy et d'autres vers le canal dans la direction de Sempigny.
- Le tireur n'est pas retrouvé mais la perquisition menée chez Monsieur MARTEL permet de découvrir des armes malgré l'interdiction d'en conserver chez soi.

### Réunion de conseil du 30 janvier 1915

- A la suite de cet attentat, Monsieur CORBEAU donne lecture d'une lettre datée du 28 janvier reçue du Général allemand commandant la place de Noyon.
- La ville de Noyon et les villages proches du canal écopent d'une amende collective de 25 000 Francs (3000 francs pour Sempigny) en application d'un édit impérial du 28 décembre 1899. L'amende devra être payée au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1915
- A l'unanimité le Conseil décide, ayant des finances exsangues, de s'adresser aux commerçants du village qui depuis l'occupation ont pu continuer à vendre les marchandises qu'ils avaient en magasin.
- Le commerçant le plus riche Monsieur LENTUBECQ a augmenté ces prix dès le lendemain de la déclaration de guerre puis progressivement jusqu'à ce jour. Il sera le premier sollicité puis les autres si les 3000 Francs ne sont pas rassemblés.
- Monsieur LENTUBECQ a remis une somme dérisoire de 100 francs malgré plusieurs sollicitations et avec les participations des autres commerçants contactés il manque 1300 francs. Monsieur CORBEAU rencontre à nouveau Madame LENTUBECQ son mari ne voulant pas lui parler, il explique de des personnes peuvent être prises en otage mais la famille LENTUBECQ répond par un silence complet.

- Informé du problème par Monsieur CORBEAU c'est Monsieur RAYE boulanger de Pont L'Evêque qui a offert spontanément la somme nécessaire dans un esprit de solidarité entre les deux communes et évitant ainsi des représailles.
- Le 1<sup>er</sup> février l'amende a été réglée. Monsieur CORBEAU précise qu'à Noyon des gendarmes et des militaires étaient prêts à arrêter des représentants des communes pensant que l'indemnité de serait versée au jour fixé. Ils en furent pour leurs frais.

Un dernier exemple trouvé dans ces registres sur des travaux et corvées imposés à la population : le lavage et le repassage du linge des soldats allemands.

Des blanchisseuses étaient réquisitionnées, tout était très règlementé par écrit : le nombre de lavage dans l'eau additionnée de sel de soude ou de savon, la durée d'au moins ½ heures pour faire bouillir ce linge, le nouveau lavage avec de l'eau froide de même que le rinçage, le séchage et le repassage.

Ce règlement précisait que l'eau utilisée devait être de l'eau de pluie stockée dans des réservoirs propres et l'eau de rinçage de l'eau tirée aux pompes marquées « Frinkwasser ». Autre précision : le linge de laine ne devait pas bouillir et être mis au moins 12 heures dans de l'eau de grésil (1 cuillère à soupe par litre). Seules les personnes enregistrées pouvaient s'occuper de ce linge et des sanctions sévères étaient prévues si les règles n'étaient pas respectées ou si le travail ne convenait pas à l'occupant.

Tous ces témoignages prouvent que les communes de Sempigny et Pont L'Evêque étaient très liées et que leurs habitants, confrontés aux mêmes difficultés s'entraidaient. Alors, même si depuis, une certaine rivalité a pu s'installer parfois entre Pinaquins et Pontépiscopois nul doute que cet héritage de proximité et de solidarité doit rester et reste dans nos gènes.